



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT SEPT JUIN à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, CHAILLOUX Marie-Laure, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : JACQUIER Hervé, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia, DELSARTE Séverine.

Absents : COZETTE Laetitia, GUÉROT Jean-Marc

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
19 juin 2025	
Date d'affichage	
19 juin 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	18
Présents	11
Votants	16

Objet : Acceptation d'un leg de Mme SOCIER Gisèle à la commune sous conditions

Madame SOCIER Gisèle, décédée à Cosne-Cours-sur-Loire le 16/08/2024 a institué comme légataire universel pour partie la Commune de Beaulieu-sur-Loire (il y a également 6 autres légataires institués dans son testament).

Elle a émis une condition pour la commune : celle d'entretenir la tombe où sont inhumés ses parents, Monsieur BIDOT Léon et de Mme MORIN Estelle.

Le leg correspond en majeure partie à de l'actif et un patrimoine immobilier.

L'Office notarial SCP Emeline CAVET-JACOB, en charge du règlement de la succession demande à la commune d'accepter ou non le leg.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité le leg sous conditions de Madame SOCIER Gisèle.

La secrétaire de séance,

BERTRAND Isabelle

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jacky HECQUET

